

LA GAZETTE DE JOLIETTE Parait tous les Mardi et Vendredi. ABONNEMENT. UN AN. Canada \$2.00 États-Unis (en or) 2.00 (Payable d'avance.) Les frais de poste sont compris dans les deux cas.

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Tarif des Annonces

Insertion par ligne 10 c. Chaque insertion sui... 8 c. Une remise libérale est accordée pour les annonces à court terme. Toute correspondance, etc doit être munie d'une signature responsable.

17ème ANNEE.

JOLIETTE, 13 MARS 1883.

[RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.] No 90

CARTES D'AFFAIRES.

AVOCATS.

J. N. A. McCONNVILLE, avocat, Bureau au coin des rues St-Vincent et St-Marc JOLIETTE. J. N. A. McCONNVILLE, Joliette, 1er avril 1874.

C. P. GHARLAND, avocat, Bureau, coin des rues Notre-Dame et Place Lavallée, (Black Fish).

M. Chartrand suivra les Cours de Circuits Montclair, Berthier et L'Assomption.

NOTAIRES.

C. G. H. BEAUDOIN Notaire. BUREAU: Porte voisine du Dr. Leprohon RUE NOTRE-DAME, JOLIETTE.

V. ZINA & DESORMIERS, Notaires publics, Bureau rue Mansseau, Joliette.

J. S. RIVEST, Notaire, Coin des Rues St-Jacques et St-Pierre, L'Assomption.

J. B. CHEVIGNY, Notaire, Bureau en face de la Rue Notre-Dame, à l'ancienne résidence de Dame Vve Melançon.

HUISSIERS.

A. B. BÉSY, Huissier de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel, et Grand-Concubinaire, Joliette.

HOTEL DU CANADA JOLIETTE. Place Lavallée, — En face du Marché.

Propriétaire: Madame Vve GEO. LE BLANC, co-propriétaire de l'Hôtel de l'Union.

L'HOTEL DU CANADA, situé dans la maison que le brigadier M. Charles Leblanc, offre beaucoup d'avantages, par le nombre de chambres qu'il contient, le service régulier et poli qu'on y donne, l'attention qu'on y apporte, par la proximité des maisons de commerce et l'affaires et du MARCHÉ E JOLIETTE.

L'HOTEL sera tenu de façon à satisfaire la clientèle et à mériter de nouveaux encouragements.

Une salle spéciale pour les commis voyageurs. Il y a de vastes écuries et une cour spacieuse. Des voitures aux chars de Joliette pour les passagers.

Chemin de fer du Nord. A PARTIR DE JEUDI, 1er JUIN 1883. Les trains voyageront comme suit:

	Mixte	Malle	Express	clair
Départ de Hochelaga pour Québec	6.10pm	3.00pm	5.00pm	9.30am
Arrivée à Québec	8.00am	9.30pm	6.30am	2.40pm
Départ de Québec pour Hochelaga	5.30pm	10.10am	10.00pm	4.00pm
Arrivée à Hochelaga	8.15am	4.40am	6.30am	9.10pm
Départ de Hochelaga pour Joliette	5.15pm			
Arrivée à Joliette	7.40am			
Départ de Joliette pour Hochelaga	6.00am			
Arrivée à Hochelaga	8.50am			

Il y a des splendides Wagons-Palais à chaque Train de Voyageurs, et d'élegants Wagons-Bortiers aux Convois de Nuit.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 heures p. m.

Les trains circulent d'après l'heure de Montréal, et quittent la Station du Mile-End dix minutes plus tard qu'à Hochelaga.

En connexion avec le Chemin de Fer du Pacifique Canadien pour Ottawa.

Bureau Général, 13 Place d'Armes. BUREAU DES BILLETS: 13 PLACE D'ARMES, MONTREAL. 202 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Vis-à-vis l'Hôtel St-Louis Québec. Chemin de Fer du Pacifique Canadien, Ottawa.

L. A. SENECAI, Surintendant Gén. Montréal, 6 juin 1882

On a besoin

de trois bonnes servantes à l'Hôtel Joliette. Une cuisinière, une fille de chambre et une fille pour la table. S'adresser au Propriétaire ERNE CHEVALIER, Ste-Julienne, 7 juillet

HOTEL JOLIETTE

PIERRE CHEVALIER, PROPRIÉTAIRE Rue Notre-Dame, JOLIETTE.

M. Pierre Chevalier annonce au public, que le premier de Mai prochain, il ouvrira son magnifique Hôtel, connu autrefois sous le nom de "Hôtel Joliette".

L'Hôtel est situé au centre de la place d'Armes, à Joliette, et le plus à proximité de la Station du Chemin de fer.

Il n'y aura rien à désirer de plus pour le confort du public voyageur.

Le nouvel établissement est chauffé par un appareil à l'eau chaude.

Un bureau de Télégraphie est attaché à la maison.

Il y a 25 chambres à coucher, 6 salons, 4 salles spécialement meublées pour les commis voyageurs.

Une attention spéciale sera donnée pour le service régulier et poli auprès des clients et pensionnaires.

La cour est spacieuse et a été considérablement agrandie par l'achat d'un vaste terrain devant la construction du Nouvel Hôtel.

Il y a 100 places d'écuries qui peuvent être louées dès aujourd'hui.

Une voiture spéciale, Omnibus sera à la Station de Joliette à l'arrivée de chaque train de chemin de fer pour y aller chercher les voyageurs. Les voyageurs seront également conduits à la Station au départ du train.

M. Chevalier sollicite une visite, et il est certain après cela du succès, parce qu'on trouvera à son Hôtel tout le confort désirable. Joliette, 13 mars 1882.

5e ANNEE.

L'ALBUM DES FAMILLES.

(Remplaçant le Foyer Domestique.) REVUE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE, ARTISTIQUE ET BIOGRAPHIQUE.

Cette Revue spécialement destinée aux familles, renferme 48 pages de matières à lire, double colonne, comprenant des récits, Voyages, causeries, Littérature, etc., et elle paraît le 1er de chaque mois.

Cette Publication est particulièrement destinée à préparer la bonne lecture au sein des familles catholiques, et elle est rédigée par les principaux plumes canadiennes du pays, en vue d'éclairer et de plaire tout à la fois, par une série de travaux littéraires inédits et très variés.

Un Morceau de Musique chaque Mois.

Le prix de l'abonnement est de \$2.00 par an, payable invariablement l'avance, ou dans les trente jours qui suivent la demande d'un abonnement.

L'abonnement ne se fractionne pas; il commence avec l'année. Sur demande, on expédie une des dernières livraisons de l'Album des Familles, pour échantillon.

Dans les villes, on peut s'abonner chez les Agents spéciaux, ou par lettre adressée à M. l'Administrateur de l'Album des Familles, à Ottawa.

Un Moyen de faire de l'Argent.

L'Administration de l'Album des Familles accorde une commission de 10 par cent aux personnes qui se chargent, dans les campagnes, de lui obtenir de nouveaux abonnés. Dans ce cas, ces personnes n'auront à nous adresser que \$1.80 par chaque abonné ainsi obtenu, par lettre enregistrée, avec les noms et adresses des dits abonnés. L'Album des Familles, chaque mois. Ottawa, Janvier 1880.

Maison Lafortune.

I.P. L'ECUYER MARCHANDS DE

Marchandises Seches.

EN FACE DU MARCHÉ JOLIETTE.

Ont maintenant un magasin un assortiment complet de magnifiques lainages, de la plus belle qualité, qu'ils vendent à meilleur marché que n'importe quel autre magasin, tels que

Collettertes, Nanges, Bas de toutes sortes, Châles brochés, Couvertures canadiennes, Laine de Berlin, Laine Fingering, Etc, Etc, Etc.

Aussi, un bon assortiment de HARBES FAITES de toutes grandeurs.

Casques en Mouton de Perse, et Manchons pour Dames et Messieurs.

On offre des occasions exceptionnelles aux acheteurs.

A L'ENSEIGNE DE L'ÉTOILE.

M. CHARLES RIVEST

Ste-JULIENNE.

Annonce au public qu'il gardera la laine pour 2 cent, la livre. Il foule, presse et teint les draps et la laine.

M. Chs Rivest a aussi un moulin à scie où le bois est scie à raison de une piastre par cent morceaux. Aussi, un magnifique moulin à farine qui donne toujours satisfaction.

Ste-Julienne, 7 juillet

Feuilleton!

La Guerre Noire

SOUVENIRS DE SAINT-DOMINGUE.

[Par J. BÉRIOT D'ARROUARA.]

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE VII.

PRESENTIMENTS DE MORT.

(Suite.)

— Tu vois, continua-t-il, les longues savanes rompues par la morne des Curidas; là est le volcan; dans quelques heures une fourmière noire, innombrable, s'avancera comme une mer furieuse. Montmaur approche avec six mille hommes... il sera écrasé comme le grain mûr... nous marcherons devant de lui pour le soutenir... nous serons fauchés comme une poignée d'herbe... et les braves auront vécu. Il n'y aura plus que des veuves et des orphelins.

M. de Campfort fit un geste de dénégation.

— Ne m'interromps pas, dit le colonel; tu survivras, toi, Georges. Pas une balle n'osera toucher l'intrépide volontaire: Dieu te réserve une maison... Quand le champ de bataille sera froid, tranquille, et tu leur rendras ce baiser d'outre-tombe, ma dernière bénédiction... La mère... si la retrouves aussi... tu lui remettras ce petit voile blanc que j'appuie sur mes lèvres. C'est son voile de fiancée... Je l'ai posé moi-même sur sa tête... Tu lui diras que je suis mort fidèle à Dieu, à elle, à la France.

M. de Reillière tendit à son ami le tissu parfumé qu'il venait d'embrancher: sa main était froide, mais ferme; sa belle tête pâle se redressa; un douloureux sourire se dessina sur ses lèvres minces et fines.

— Et maintenant, dit-il d'un ton ferme, soyons homme jusqu'à la fin... Un soldat accoutant tout éperdu interrompit brusquement l'entretien des deux amis.

— Mon colonel, s'écria-t-il, venez vite sur le grand bastion du nord, vous verrez quelque chose d'étrange, tous les hommes sont sous les armes, je cours appeler le lieutenant Kérec.

Et il s'éloigna rapidement, sans ajouter un mot.

CHAPITRE VIII.

MÉFIEZ-VOUS DU BOIS D'ÉBÈNE

M. de Reillière et Campfort se dirigèrent en grande hâte vers le bastion désigné par le soldat, et d'où l'on pouvait découvrir dans toute son étendue l'immense plaine de l'Arribonite.

Là, un spectacle étrange, en effet, les frappa de stupefaction. Aussi loin que la vue pouvait plonger, on apercevait des points lumineux, s'agitant avec une rapidité extrême et laissant derrière eux une fumée épaisse qui bientôt formait une nappe immense et couvrait les savanes comme un voile.

Peu à peu, cette mer factice s'éleva lentement, roulant de nouveaux tourbillons noirs, toujours plus serrés. Le calme profond de l'atmosphère semblait d'accord avec les invisibles qui semaient l'obscurité et pas un souffle ne venait détourner de leur marche ascendante ces ombres bruyantes dont les larges flocons s'amoncelaient sans relâche.

Campfort et M. de Reillière se regardèrent étonnés.

— Que diable! signifie cette fantasmagorie! dit enfin le premier, après avoir essayé vainement de sonder à l'aide d'un télescope l'horizon fumeux et impénétrable.

M. de Reillière ne répondit pas mais se retournant vers les soldats groupés, déjà sous les armes: — Catebasse est-il là? Personne ne répondit... les morts ne parlent plus.

— Conge?... Saint-Jean?... Ca pricorne?... continua M. de Reillière, dont les appels successifs restaient sans réponse; mais ils sont donc tous morts? ajouta-t-il avec une impatience fiévreuse... Arrouara?

A ce nom, un nègre sortit des rangs.

— Ah! en voici donc un enfin! murmura M. de Reillière: As-tu été marron demandait-il.

— Oui, maître, répondit le noir.

— Sais-tu ce que signifie cette fumée?

Le nègre ne dit rien; il jeta un long regard sur l'Arribonite, un éclair traversa ses sombres prunelles, ses lèvres s'agitèrent comme pour parler, mais il resta muet et ramena vers M. de Reillière des yeux redoutés calmes et sans expression.

— Moi pas savoir, dit-il laconiquement.

M. de Reillière fit un geste d'impatience: — Si tu descendais dans la plaine, pourrais-tu le savoir? L'œil du nègre s'alluma et s'éteignit de nouveau.

— Moi pas pouvoir dire, fit-il après un moment de silence.

— Tu as peur? — Moi, jamais peur... Arrouara tres-fort, tres-agile. — Eh bien! donc, va, et reviens vite.

Le nègre retourna sur ses talons, et descendit les rampes des fortifications avec cette allure légère et silencieuse qui caractérise les races sauvages.

M. de Reillière après un dernier coup d'œil inutilement jeté sur la plaine, s'occupa promptement de donner des ordres pour que toute l'agitation se mit sous les armes afin d'être prête à tout événement, et surtout au cas où l'arrivée d'un général Montmaur avec ses six mille hommes faciliterait une sortie.

Au moment où Arrouara descendait les sentiers conduisant à l'extérieur, Campfort revêtit à la hâte un surcoat et toile brune, destiné à rendre sa personne moins visible, et, muni de ses armes, s'élança sur les traces du nègre.

Ce coquin à mauvais œil, murmurait Campfort en le suivant diligemment quand il a regardé la plaine... quelles prunelles de chat! Ces sauvages-là... on ne peut jamais s'y fier... Ah! continua-t-il en se jetant brusquement à terre, pour ébapper au regard méfiant que le nègre jeta soudain en arrière... ma foi! je me suis baissé à temps, le drôle rêve un tour à sa façon... Mais! le voilà qui se cache à son tour... m'aurait-il vu? Non! le voilà qui rampe... Rampe, va! s'épente, tu peux prendre tes précautions, je t'empêcherai bien de mourir! Que diable voit-il donc... cette fumée maudite m'aveugle, je ne distingue rien... Bon! le voilà qui s'arrête et qui arme son fusil... il faut que je m'apprête de lui... je veux l'avoir sous la main.

Et le brave Campfort se mit à ramper avec une dextérité féline. Au bout de quelques secondes, il entendit un bruit lointain et sourd qui s'approchait en grandissant. Bientôt, il distingua le galop rapide d'un cheval, et presque en même temps un cavalier envirognant d'un tourbillon de poussière.

Prompt comme la pensée, Arrouara cépaula son arme et fit feu sur ce nouveau venu. Le coup d'œil du nègre était trop infailible pour

manquer son but; le cavalier fit deux ou trois soubresauts, lâcha les rênes et tomba lourdement la tête la première. Son cheval fit quelques bonds encore, puis s'arrêta court, et revint à son maître.

Le nègre fit un mouvement pour s'élançer sur sa victime, mais Campfort se levant du milieu des herbes, courut à lui, ses deux pistolets en main.

— Si tu bouges, lui cria-t-il, tu es mort!

Le nègre fit un plongeon dans les broussailles, glissa comme une flèche jusqu'au cheval, l'enfourcha et disparut au triple galop dans la direction de la plaine, après avoir reçu le feu de Campfort.

— Ah! double traître! s'écria celui-ci, s'élançant à sa poursuite... maladroite que je suis! le manquer comme cela quand j'avais la partie si belle! ajouta-t-il en reconnaissant aussitôt l'inutilité de ses efforts, et revenant sur ses pas.

Le blessé gisant dans une mare de sang attira son attention: il était mort; vainement Campfort tenta de le rappeler à la vie. Ce malheureux portait un costume qui n'indiquait ni sa race, ni sa profession; son visage basané pouvait appartenir aussi bien à un homme de couleur qu'à un blanc brûlé par le soleil ardent de la zone torride.

Campfort, en débouillant sa veste pour faciliter le jeu de la respiration dans le cas où il serait possible de le ranimer, s'aperçut qu'entre la doublure et l'étoffe il y avait un petit paquet rond et souple.

Curieux de savoir ce que c'était, Campfort fit un vêtement une incision à l'aide de son poignard. Il en retira un rouleau de cuir contenant un très-petit carré de papier sur lequel étaient écrits ces mots, teints en rouge... avec du sang, probablement: — "J'arrive: ce soir, sortez quand vous entendrez les cris de l'oiseau moqueur: méfiez-vous du bois d'ébène. — Montmaur."

Campfort replia vivement la dépêche après l'avoir lue, et renonçant au projet de circuler plus loin dans la plaine, il songea à la porter en toute hâte au colonel de Reillière.

(A Continuer.)

SUR LA NOURRITURE DES POULAINS.

Nous empruntons à l'industriel les notions suivantes, très judicieuses, sur l'élevage et la nourriture des poulains. De la manière d'élever et de nourrir les poulains depuis leur naissance jusqu'à l'âge de deux ans, dépendent presque toujours leur condition et leurs qualités. S'ils ont souffert à cette époque, ils s'en ressentent toute leur vie et n'acquiescent jamais qu'une partie de la valeur qu'ils eussent pu atteindre avec un bon régime.

Des l'âge de cinq à six semaines, le poulain essaie de mâcher quelques brins de foin et même de l'avoine. On peut lui donner en la concassant jusqu'à ce qu'il puisse la manger autrement. Il supporte alors plus facilement le sevrage, qu'il est bon de ne pas laisser attendre trop longtemps.

Quelques éleveurs s'imaginent que plus un poulain tette longtemps, plus il acquiert de taille et de force; à notre avis ils se trompent. C'est une erreur qui fait tort à la mère et qui n'est d'aucun avantage pour le produit.

On doit sevrer les poulains entre six et sept mois.

Jamais on ne doit attendre plus tard.

Alors il leur faut une nourriture saine et choisie; on doit augmenter, sans y regarder de trop près, la ration d'avoine. Plus le poulain est bien soigné et largement nourri, plus il attendra un prix élevé.

Non seulement l'avoine donne la taille la force et fait ressortir les muscles, mais elle aide encore à la distension, à la physiologie et par conséquent à la beauté. On ne saurait s'occuper trop tôt de dresser les jeunes poulains. Il faut de bon heure les rendre doux et familiers, les caresser, leur laver les pieds et les accoutumer à un léger passage.

Aussitôt le sevrage, il faut leur mettre un licol, afin de les habituer à être attachés. Petit à petit, ils prennent la bride, puis le harnais,

MONTREAL EN 1816.

Réminiscences de M. J. H. Darwin, — Traduit de l'anglais par L. A. D.

Ce que nos pères ont fait: Fondation de la ville; Richesse et prospérité; Peuple primitif; Coutumes; Le bon vieux temps; Matières à réflexion et faits pour référence future.

(Suite.)

PRÉJUDICES DU TEMPS

En juillet, 1821, il tourna la première pellette de terre, et prononça son premier discours, énumérant les avantages que la ville retirerait de cette construction. Thomas Burnett, était l'ingénieur; Mackay & Redpath, Phillips & White, Bagg & Wait, les contracteurs. Le Canal fut ouvert en Août, 1824; et les vaisseaux y passèrent en 1825. La première idée d'utiliser le grand pouvoir d'eau du St-Laurent fut mise à profit par le Baron Grant, qui, quelques années avant 1816, fit avancer une digue dans le courant, sur le côté Nord-Ouest de l'île Ste-Hélène, et fit marcher un moulin à farine, avec 4 ou 5 pieds de tête d'eau.

De grandes quantités de potasse, de perles et de produits de la ferme, du Vermont et des Cantons de l'Est, nous arrivaient par le Lac Champlain, jusqu'à St-Jean, et étaient transportées à Laprairie, en voiture et traversées en bateaux plats, jusqu'à Montréal; et ensuite, embarquées à bord des vaisseaux pour l'Angleterre.

LE PREMIER CHEMIN DE FER

On a parlé de la traversée de Laprairie, en bateau à vapeur, en 1819, Le Champlain & St-Lawrence Railroad, entre Laprairie et St-Jean, le premier chemin de fer construit en Canada, fut commencé en 1835 et ouvert en 1836. Austin Cuvillier, alors membre du Parlement, pour Huntingdon, s'opposa, en chambre à cette construction, pour la raison que cela ruinerait les charrettes, le long de la route; la même raison que celle contre la construction du Canal Lachine. Quelques temps après l'ouverture du Chemin de Fer, le Canal de Champlain fut construit, malgré l'opposition des gens de Québec, qui voulaient accaparer le commerce pour leur ville.

PRIX DES EFFETS

Le journal Canadien Courant du 29 Mai, 1820, donne les prix des principaux articles suivants, savoir: Bouff \$10 le quart; Lard \$16 à \$20 le quart; Fleur, \$5 à \$6 le quart; Café, \$32 à \$36 le quintal; Sucre, \$12 à \$14 le quintal; Beurre, vingt sous la lb (17 cts.); Brandy, 4 à 5 chelins le gallon; Charbon, \$6 à \$7 la chaldronne. Tous ces articles se vendaient bien cher pendant et quelques temps après la guerre.

LES PRINCIPES DU COMMERCE EN 1816

Les principales sociétés de commerce en gros, à Montréal, en 1816 étaient McGillivray, Thain & Cie, autrefois nommé la Cie du Nord-Ouest; Forsyth, Richardson et Cie, Agents de la Cie des Indes Orientales; Maitland, Garden et Anldjo; Gerard, Gillespie, Moffat & Cie, alors agents pour la Cie d'assurance Phoenix de Londres, et maintenant Gillespie, Moffat & Cie; H. Gutes & Cie; Allison, Turner & Cie; Desrivieres, Blackwood & Cie; Blackwood, La Roche & Cie; Robertson, Masson & Cie; Hector Russell & Cie, vendant aussi en détail; Miller, Parlane & Cie. James Miller se sépara de la société, en 1819, et s'occupa exclusivement de construire des vaisseaux. Il fut réellement le fondateur de la firme des vaisseaux Allan; James McDougall & Cie, Marchands & Courtiers; Hart, Logan & Cie; George Platt & Cie, ferronniers; J. S. J. M. Frothingham, ferronniers, faisant affaires aujourd'hui, sous le nom de Frothingham & Workman; J. & T. Barrett, ferronniers; Jacob Dewitt, ferronniers; Lewis Lyman, pharmacien, le fondateur de la présente maison, Lyman, Fils & Cie; Day, Gileston et Cie, pharmaciens; M. Day était le père de l'honorable Day; Wadsworth et Nichols, pharmaciens; Thomas Torrance et John Torrance, tous deux épiciers, en gros et en détail; Bowman et Smith, épiciers; Zabdiel Thayer, quincailleries; Tousaint Pelletier et Felix Souligoy, tous deux marchands de grain; McNider, Aird et White, éboueurs; M. G. Cuvillier et Cie, éboueurs; Bridg et Penn, éboueurs. La plupart de ces sociétés faisaient ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui, de bien grandes affaires; et plusieurs de ceux qui les composaient étaient réputés riches. La possession de \$25,000 en ce temps, rendait un homme riche, et \$100,000 le mettait très riche.

(A continuer.)

Courrier.

L'hon M. Mousseau a pris à la chambre des résolutions tendant à régulariser, par une loi, l'étude de l'anatomie.

Voici les principaux points de ce projet de loi :
1. Il y aura deux sections territoriales comme sous les noms de "Section de Québec" et "Section de Montréal."

2. Dans chacune de ces sections un surintendant des études anatomiques, chargé de fournir aux institutions chargées de cet enseignement les sujets nécessaires à cette fin, moyennant un prix fixe.

3. Les études anatomiques ne devront se faire qu'aux lieux indiqués par la loi, et tout contrevenant aux dispositions légales sera passible d'une pénalité dont le minimum sera \$100 et le maximum \$200.

M David de la Tribune se plaint de l'attitude que prend M Mercier depuis qu'il a été choisi comme chef de la gauche, à la Chambre d'assemblée.

M David se demande quels résultats pratiques il a obtenus jusqu'aujourd'hui et ce qu'il obtiendra à l'avenir s'il n'y a pas de coalition.

Quand bien même, ajouta-t-il, il aurait encore cent fois plus raison, il peut s'attendre à lutter ainsi pendant vingt ans sans arriver au pouvoir, s'il veut simplement continuer la vieille lutte du parti libéral.

Le peuple criera un peu contre la députation, il murmurerait, il chantera de députés, mais il votera libéral. A moins que M Mercier et ses amis se décident après la session à faire une reorganisation complète du parti et qu'ils trouvent les moyens d'agir sur l'opinion publique autrement que maintenant.

Si les conservateurs ne se réconcilient pas, on pourra en s'unissant à une des deux fractions de ce parti vaincre l'autre.

Evidemment la coalition est à l'eau et ceux qui se noient avec elle n'auront que le regret d'avoir prêché une alliance qui n'était pas possible.

On espère encore vaincre par la division dans notre parti.

Où est-elle cette division ? trente-deux majorité dans une Chambre de 64. C'est bien propre à alarmer les coalitionnistes.

TABAC CANADIEN

La correspondance suivante nous est adressée par le Dr Toupin, de St-François du Lac. M. Toupin s'occupe beaucoup de la culture du tabac. Cette correspondance est le fruit de son expérience et de ses observations, et les suggestions qu'il fait, méritent d'être étudiées.

St-François du Lac, 14 février, 1883. (Suite.)

Monsieur le Rédacteur, Je disais en second lieu, que ces lois étaient aussi la cause de la dépréciation en qualité et en valeur du tabac canadien, et la raison est la permission donnée aux cultivateurs par ces lois de fabriquer en rôle le tabac qu'ils ont récolté.

Après lecture et adoption des minutes de la dernière réunion du Conseil, le secrétaire mit devant le conseil, les comptes suivants :

Napoléon Deschênes..... \$130
Elzéar Soulières..... 50
Gilbert Lafortune..... 2.00

M. Fontaine, secondé par M. Laliberté, fit motion que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à payer ces comptes.

Adopté. M. le Secrétaire donna lecture d'un état qu'il a préparé à la demande de M. le conseiller Rivard, faisant voir combien il était dû à la corporation, jusqu'au 6 mars courant, pour arrérages de cotisations, taxes locatives et taxes d'eau.

M. Rivard secondé par M. Fontaine, proposa que le conseil se forme en comité général devant siéger jeudi et vendredi prochain au bureau du Secrétaire Trésorier, pour s'occuper des règlements concernant l'aqueduc et le département du feu.

Adopté. Et la séance est levée.

ECHOS DU JOUR.

L'hon M Wurtele trésorier provincial a eu une entrevue avec Sir John Macdonald au sujet de l'augmentation de la subvention fédérale accordée à la province de Québec suivant sa population.

Nos félicitations et nos souhaits de succès à notre excellent confrère du Courrier de St-Hyacinthe qui vient d'entrer dans sa 31^{me} année d'existence.

L'hon M. Chapleau qui a séjourné plusieurs mois aux Etats Unis, dans l'intérêt de sa santé, est aujourd'hui en route pour le Canada. Il est beaucoup mieux. Il prendra de suite possession de son département dans le ministère d'Ottawa.

quand il est rôlé. Les cultivateurs aient soigné plus la culture de leur tabac ; avant deux ans il sera tout de bonne qualité ; sa valeur sera augmentée ; se vendant plus cher on cultivera plus en grand ; le consommateur y trouvera son avantage ; il pourra toujours choisir un bon tabac qui lui coûtera moins cher que le tabac étranger, vu la différence des droits.

Où, Monsieur le Rédacteur, il faudrait non seulement abolir cette fabrication par les cultivateurs, mais aussi abolir les manufactures de tabac purement canadiennes qui sont et seront toujours un marché insuffisant pour la production, ne fabriquant qu'environ deux cents mille livres de tabac par année comme je l'ai dit plus.

Elles sont un nombre de sept dans la Province, trois ou quatre ne fabriquent que les cigares ; de plus, deux de ces manufactures, d'après mes informations, ne se sont ouvertes que parce que les propriétaires ne pouvaient vendre à un prix raisonnable, et rémunérateur le tabac qu'ils avaient eux-mêmes récolté, comme j'ai craint d'être obligé de le faire, moi-même.

La conséquence de la disproportion entre la production et la fabrication de ces manufactures est que plusieurs de ces fabricants espèrent acheter et souvent achètent le tabac canadien à un prix très réduit.

L'un d'eux, dernièrement, osa m'offrir six centimes pour du tabac qui me coûte onze centimes de culture et que je vendis tous les jours, aux consommateurs en petite quantité, à l'est, quinze centimes. Voyez quel monopole on veut exercer ! Il faudrait, M. le Rédacteur, n'avoir qu'une classe de manufacture qui recevrait et le tabac canadien et le tabac étranger et où il serait loisible de le fabriquer même en séparément ; que chaque manufacturier serait forcé d'avoir deux entrepôts, un pour y déposer le tabac canadien et un autre pour le tabac importé ; que le droit de vingt centimes par livre imposé sur le tabac étranger soit continué et soit prélevé sur la feuille avant sa fabrication, à son entrée dans la Puissance, ou à sa sortie de l'entrepôt, à l'opposition du fabricant ; que le tabac canadien soit reçu, sorti de l'entrepôt et délivré librement, sans droit au fabricant, afin qu'il puisse le fabriquer soit séparément, soit mêlé à la feuille étrangère pour en faire un bon article de commerce, mais qu'après la production de ces différentes espèces de tabac, le gouvernement prélève un nouveau droit de quatre centimes. Alors, le cultivateur aura accès au principal et unique marché de la Puissance avec une protection suffisante pour encourager cette culture dans la Puissance dont la plus grande partie par son sol et son climat est propre à cette culture et produit un tabac de qualité supérieure s'il est cultivé avec soin.

Le consommateur pourrait acheter un bon tabac fabriqué à meilleur marché qu'il ne le fait aujourd'hui, et les manufacturiers s'assureraient un commerce général et avantageux et le gouvernement retirerait encore de grands revenus de cette source.

(A continuer.)

CONSEIL DE VILLE.

7 Mars 1883. Mercredi, 7 mars il y a eu assemblée du Conseil, à laquelle étaient présents, MM. les conseillers : Magnan, Rivard, Clément, Rivard et Laliberté.

Après lecture et adoption des minutes de la dernière réunion du Conseil, le secrétaire mit devant le conseil, les comptes suivants :

Napoléon Deschênes..... \$130
Elzéar Soulières..... 50
Gilbert Lafortune..... 2.00

M. Fontaine, secondé par M. Laliberté, fit motion que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à payer ces comptes.

Adopté. M. le Secrétaire donna lecture d'un état qu'il a préparé à la demande de M. le conseiller Rivard, faisant voir combien il était dû à la corporation, jusqu'au 6 mars courant, pour arrérages de cotisations, taxes locatives et taxes d'eau.

M. Rivard secondé par M. Fontaine, proposa que le conseil se forme en comité général devant siéger jeudi et vendredi prochain au bureau du Secrétaire Trésorier, pour s'occuper des règlements concernant l'aqueduc et le département du feu.

Adopté. Et la séance est levée.

COMMUNICATIONS

M. le Rédacteur, Permettez-moi de me servir de la voie de votre journal pour attirer l'attention du public de Joliette sur le fait que nous devrions depuis longtemps posséder un bureau de Poste digne de notre ville, ligne de son commerce, de sa position et de sa population.

Il me semble qu'il n'est pas seulement de le demander, pour obtenir du gouvernement fédéral cette amélioration.

En ayant ici un bureau de Poste bâti dans la partie centrale et commerciale de notre ville, cela donnerait encore plus d'importance à Joliette ; tout le monde et retirerait un certain avantage.

Joliette est la ville la plus importante entre Montréal et Québec (après Trois-Rivières) située sur la rive Nord. Nous possédons un Palais de Justice, une Prison, un bureau d'Enregistrement ; tout cela nous vient, je crois, du gouvernement provincial. Nous n'avons rien eu ici du gouvernement fédéral ; c'est pourquoi ce dernier qui est le plus en état de faire quelques dépenses.

Ainsi, c'est une lâcheté assez considérable pour contrefaire les bureaux de Poste, d'Accise, de Poids et Mesures ainsi que de Douane, qu'il nous fait. Parce que, avant longtemps, nos marchands importeront un grand nombre de leurs effets de commerce, en achetant en entrepôt.

Enfin, M. le Rédacteur, c'est une idée que je soumetts à votre appréciation et du public de Joliette ; je crois qu'elle mérite d'être réalisée.

Que vos lecteurs n'aient pas croire que je veuille faire du tort au maître actuel de la poste ; au contraire, je n'ai que de louanges à dire sur ce dernier ou ses subalternes. Le service est très bien fait. Mais le Maître de Poste n'est pas obligé de faire construire un Bureau suivant les besoins de la ville.

Je le répète, il est temps que nous possédions un Bureau de Poste digne de notre ville.

Vote obligé serv., UN CITOYEN.

Joliette, 8 mars 1883.

PUISSANCE DU CANADA

PROVINCE DE MANITOBA

Extrait des minutes d'une assemblée du Bureau d'Agriculture de la Province de Manitoba, tenue dans la Cité de Winnipeg, le 10 et 11 Janvier 1883 :

"L'attention du Bureau d'Agriculture de la Province de Manitoba,

M. Tassé, M. P. a donné instruction à ses avocats à Montréal, d'intenter une action pour \$20,000 de dommages contre le Herald de Montréal, pour avoir publié dans la correspondance d'Ottawa de ce journal qu'il (M. Tassé) devait retirer un certain profit de la traïction des débats de la chambre des communes.

Il est rumeur à Ottawa que M. Sénécal a informé le gouvernement qu'il ne désire pas être nommé sénateur et qu'il n'accepterait pas cet honneur, quant à présent du moins, même s'il lui était conféré. Si cette rumeur est fondée, que veut dire MM. les libéraux, eux qui croyaient que M. Sénécal ne rêvait qu'à une place de sénateur ?

L'acte électoral de la province de Québec a subi une modification assez importante pour mériter d'être signalée.

Ces changements ont trait à la formule du bulletin.

Le bulletin portera à l'avenir sur l'annexe la direction suivante :

Le député officier rapporteur écrira au bas, le No. correspondant à celui qui se trouve vis-à-vis le nom des électeurs sur la liste électorale, tel que prescrit par la section 166.

Initiales (A. B.)

C'est M. Stephens, député de Montréal Ouest qui a suggéré cet amendement qui a été très bien accueilli de la chambre.

Il est question de l'établissement d'une fabrique de chausseries à Trois-Rivières. Des capitalistes de Québec ont fait à la corporation de cette ville, l'offre d'ériger une manufacture de ce genre, pourvu que la ville de Trois-Rivières leur paie un bonus de \$10,000.

Un journal français donne la liste qui suit des souverains déposés à partir de 1830.

Le comte de Chambord, 1830 ; le duc de Brunswick, 1830 ; le comte de Paris 1848 ; le duc de Parme, 1849 ; le grand duc de Toscane, 860 ; le duc de Modène, 1860 ; le roi de Naples, 1861 ; le roi de Grèce, 862 ; le duc de Nassau, 1866 ; le roi de Hanovre, 1866 ; l'empereur de Mexique, 867 ; la reine Isabelle d'Espagne, 869 ; le pape Pie IX, 1870 ; Napoléon III, 1870.

Le climat de Manitoba en hiver est à peu près celui de la partie nord des Etats de Minnesota et du Dakota dont il est voisin, qu'il est très-salubre sous tous les rapports, et moins à craindre, à cause de la sécheresse de l'air, que le climat plus doux de certaines parties plus humides du Canada.

Que l'agriculture et la colonisation ont fait de rapides progrès depuis quelques années dans le Minnesota et le Dakota, et que le chiffre de la population de ces deux états réunis est entre un et deux millions.

Que depuis quatre ans, et partiellement pendant la dernière année, la production des céréales, a augmenté à Manitoba dans une plus forte proportion que dans les Etats ci-haut mentionnés.

Que la longueur de l'été et les chaleurs qui l'accompagnent, sont les mêmes que dans le nord des Etats Unis, et suffisent amplement à faire mûrir les moissons.

Que l'expérience des membres de ce Bureau qui sont répandus dans toutes les parties de la Province, est absolument contraire, sous tous les rapports, aux assertions fausses et injurieuses publiées dans les dits journaux ; que les colons qui sont venus s'établir dans ce pays depuis les dernières années, sont satisfaits de leur condition ; qu'ils ne font nullement du climat la même appréciation que ces journaux ; qu'ils sont très-contents de leurs entreprises agricoles, et qu'ils se rejouissent de voir un grand nombre d'entre eux améliorer considérablement leur prospérité matérielle.

Que pour ce qui est du bétail, le climat n'a aucun des inconvénients qu'on a mentionnés.

Que ce bureau a des raisons de croire que les assertions publiées dans les dits journaux ne sont pas faites dans l'intention sincère de donner des renseignements sur le pays, mais sont répandues à l'instigation de certaines personnes intéressées dans les chemins de fer des Etats Unis et des vieilles provinces du Canada, dans l'espérance qu'elles nuiront à la mise en pratique du système de chemins de fer qui se construit maintenant dans le Nord-Ouest, lequel, offrant des communications à toutes les parties du pays, est essentiel à la continuation de cette prospérité sans précédent dont nous jouissons déjà.

Signé par le Bureau d'Agriculture. C. J. BRYDGES, Président. CHARLES WHITEHEAD, Vice-Président. ACTON BURROWS, Secrétaire Trésorier.

EXPOSE BUDGETAIRE.

(Suite.) Si la subvention était calculée sur le chiffre de chaque recensement, la subvention de la province de Québec pour les trois décades de 1861, 1871 et 1881 serait comme suit :

Table with 3 columns: Années, Population, Subvention. Rows for 1861, 1871, 1881.

Cela nous aurait donné une augmentation pour la décade de 1871 de \$63,960.00, et pour celle de 1881 de \$197,968.80.

En comparant cette augmentation décennale de la subvention avec l'augmentation de la dépense pour la Justice et les Assises, on voit comment cette dépense a suivi le mouvement de la population. Voici les chiffres :

Table with 3 columns: Années, Augmentation, Augmentation de la dépense. Rows for 1871, 1881.

La subvention a été spécialement accordée pour faire face entre autres dépenses à celles de la Justice et des Assises d'alloies, mais les chiffres que je viens de donner, constatent qu'en fixant cette subvention d'après le chiffre du recensement de 1861, on a manqué le but que l'on avait en vue. En effet, les dépenses en question augmentent à peu près proportionnellement à la population ; et pour y faire face il faudrait que la subvention augmentât dans la même proportion. Tandis que le gouvern-

ment local ne peut par aucune surveillance contrôler cette dépense, le gouvernement fédéral par sa législation criminelle et par les grands travaux publics qu'il entreprend contribue à l'augmenter.

Pour donner suite aux intentions des fondateurs de la confédération il faudrait, par conséquent, que la subvention annuelle au lieu d'être limitée par le recensement de 1861, fut calculée à chaque décade sur le chiffre du dernier recensement.

Si la subvention était calculée de cette manière, il n'y aurait pas d'augmentation, il y aurait même une diminution de la part accordée aux provinces des revenus transférés au gouvernement fédéral. En 1868, le revenu provenant des droits de douane et d'accise, s'est monté à \$11,580,968.25, donnant \$3.75 par tête de la population de la Puissance, en 1871, ces revenus se sont montés à \$16,137,049.28, donnant \$4.63 par tête ; et en 1881, ils ont atteint \$23,749,114.22, donnant \$5.49 par tête. Si donc le gouvernement fédéral versait aux gouvernements locaux 80 cents par tête d'après le recensement de 1881, il ne donnerait que 14 1/2 pour cent des recettes provenant de ces sources de revenu, tandis qu'en 1868 il payait 21 1/2 pour cent. Je vous soumetts un tableau constatant ces chiffres :

Années. Revenu. 1868. — Douane..... \$ 8,578,380.09 Accise..... 3,002,588.16 \$11,580,968.25 Population..... 3,090,561 Montant par tête..... 3.75 Pourcentage..... 21 1/2

1871 — Douane..... \$11,841,104.56 Accise..... 4,295,944.72 \$16,137,049.28 Population..... 3,485,761 Montant par tête..... \$4.63 Pourcentage..... 17 1/2

1881 — Douane..... \$18,406,092.13 Accise..... 5,343,022.09 \$23,749,114.22 Population..... 4,334,810 Montant par tête..... \$5.49 Pourcentage..... 14 1/2

Pour toutes ces raisons le gouvernement est d'avis que la Législature de Québec devrait demander que la subvention annuelle soit calculée à chaque décade d'après le nouveau recensement, et qu'elle devrait insister à cet effet auprès du gouvernement fédéral.

Le gouvernement demandera donc à cette chambre d'adopter une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui soumettant notre réclamation et le priant de le communiquer à l'Honorable Conseil Privé de Sa Majesté pour le Canada.

Les raisons qui militent en faveur de nos prétentions sont telles que nous devons réussir dans notre demande, et cela d'autant plus que les grands surplus du gouvernement de la Puissance lui enlèvent toute raison de ne pas l'accorder.

Je ne viens pas ici réclamer des conditions meilleures pour Québec que pour les autres provinces. Les mêmes raisons existent pour celles-ci et ce que je demande devrait être accordé à toutes et non à la vôtre seule.

Cette augmentation de subvention verserait annuellement dans la caisse de la province une somme additionnelle d'environ \$200,000.00 et assurerait l'équilibre dans nos finances.

FIN.

Pour les Tox et les Rhumes, faites usage de "Allen's Long Balm" Voir l'annonce dans une autre colonne.

FAITS DIVERS.

Incendie d'un pénitencier. — Les prisonniers du pénitencier de Jefferson City, aux Etats-Unis se sont mutinés, hier, après qu'ils furent retournés à l'ouvrage dans la boutique des selliers Strauss et Cie ; quatre prisonniers saisirent le chef de l'atelier des colliers et lui dirent de se tenir tranquille. Quatre autres prisonniers saisirent pareillement le chef de l'atelier des harnais. Alors Johnson, l'auteur de la révolte et voleur de grand chemin, mit le feu à la paille qui se trouvait dans le département des colliers à chevaux, et dans un moment les ateliers de harnais descolliers et des fouets furent en flamme. Les gardes accoururent avec un boyau, mais les prisonniers le empêchèrent aussitôt.

Johnson tenta de s'évader, mais malgré qu'il eut un couteau et une masse, il fut capturé et mis au cachot. Ses sept compagnons furent auss jetés dans de sombres cachots. On a pu maîtriser les flammes, mais le feu a détruit les ateliers aux harnais, aux colliers et aux fouets, causant une perte de \$300,000 ; à la compagnie de chaussures Giesick, \$90,000 ; à la compagnie de chaussures Mysenburg, \$30,000 ; à la "State Waving & State Machine Shop," \$40,000 ; à la "Excelsior Loan Factory," \$30,000.

Une artiste canadienne. — On attend avec hâte l'arrivée à Montréal, de notre compatriote, la célèbre cantatrice Albani ou Emma Lajeunesse. Cette éminente artiste canadienne qui depuis huit ans parcourt les théâ-

tres de l'Europe où elle est la reine du chant, donnera au Queen's Hall, à Montréal, deux grands concerts qui auront lieu les 27 et 29 mars courant. On fait d'immenses préparatifs à Montréal, pour recevoir l'Albani et comme il est presque certain qu'elle ne reviendra pas à Montréal avant longtemps, il n'y a pas de doute qu'elle va être l'objet d'une réception très brillante.

Les maires de Montréal. — La récente élection du maire donne de l'intérêt à la liste suivante que nous publions. C'est celle de tous les maires qui ont rempli la charge importante de premier magistrat de Montréal depuis la constitution légale de la ville :

Jacques Viger.....1833 Hon Peter McGill.....1840 43 Jos Bourret.....1843 45 Hon James Ferrier.....1845 47 John E Mills.....1847 48 Jos Bourret.....1848 49 G R Fabre1849 51 Chas W Wilson.....1851 54 Welfred Nelson.....1854 56 Henry Starnes.....1856 58 C S Rodier.....1858 62 Hon J L Beaudry.....1862 66 Hon Henry Starnes.....1866 68 Wm Workman.....1868 71 C J Coursol.....1871 73 M Casidy.....1873 Aldis Bernard.....1873 75 W H Hingston.....1875 77 Hon J L Beaudry.....1877 79 Sève Rivard.....1879 81 Hon J L Beaudry.....1881 83

Un procès pour une apostrophe. — Le Nouvelliste de Rouen rapporte qu'un riche propriétaire de la Seine-Inférieure, voulant laisser quelque chose à deux de ses amis, a écrit dans son testament cette phrase ; " Pour donner un dernier gage d'affection à Z..... et à X....., je lègue à chacun deux cent mille francs."

Est-ce à chacun d'eux, cent mille, ou bien à chacun deux cent mille francs ? Comme on le voit la question est grave. Le testament est mal écrit. Trouvera-t-on une apostrophe à deux, où n'en trouvera-t-on ? Ce papier a été replié pendant que l'encre était encore fraîche, de sorte qu'il y a des taches, des points, des virgules un peu partout.

Les héritiers disent : " c'est à chacun deux cent mille." Les deux amis Z..... et X....., disent : " c'est à chacun deux cent mille." La justice sera bien embarrassée de se prononcer.

Perte considérable. — M François Gosselin de St Antoine, comté de Verchères, vient d'être victime d'un incendie désastreux. M Gosselin a vu, en quelques instants, périr sous l'action terrible de l'élément destructeur toutes ses dépendances et animaux, consistant entr'autres en 5 chevaux, 17 bêtes à cornes, 22 moutons, etc. Pour comble de malheur, l'infortuné est retenu au lit par une maladie qui, paraît-il ne laisse aucun espoir de guérison.

Il n'y avait pas un sou d'assurance sur les propriétés détruites.

Un homme qui ne veut pas déranger ses habitudes. — Dans le comté de Kent, Dét., se trouve un fermier à l'aise du nom de Jonathan Longfellow. Il vient de perdre sa troisième femme à l'âge de 70 ans et plus jeune que lui de 40 ans. De sa première femme il a eu 6 enfants ; par sa seconde, le nombre s'est élevé à 22. Mais l'instruction et l'éducation d'un aussi nombreuse famille n'était pas une affaire de peu d'importance, M Longfellow, en homme pratique, s'est bâti une maison d'école et pour ne pas trop déranger la marche ordinaire des affaires de la maison, a épousé l'institutrice de cet école.

Tentative d'un condamné à mort. — Il paraît que Romain Chabot, celui-là même qui vient d'être condamné à être pendu le 11 mai prochain, pour avoir assassiné un nommé Ayotte à Arthabaska ville, a tenté de s'évader de la prison d'Arthabaska, le 3 mars dernier.

Il avait réussi à scier les barreaux adoptés à l'une des fenêtres du passage où il se trouvait logé.

Le geôlier, qui a Foreille fine, a entendu le grincement de la lime et a fait rentrer le condamné à mort dans sa cellule.

Chabot a déclaré que la lime dont il se servait, avait été volée aux limeurs de scies de la prison.

Pour le croup, l'asthme, la bronchite et des embarras intestinaux dans les pommons, employez le baume d'Allen.

Voir l'annonce dans une autre colonne.

Un Nouveau Livre.

Le livre du Révd. M. Provost, sur la Colonisation, est en vente à la librairie de M. Gervais, à Joliette, au bureau de la Gazette de Joliette, ainsi qu'au bureau de J. J. Provost, Eccl., Assl., Inspecteur des Poids et Mesures, Rue Manseau. Livre très utile, très important, beau format, 300 pages, prix modique.

Nous conseillons fortement la lecture de cet ouvrage à tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'agriculture et de la colonisation dans le pays.

On peut aussi s'en procurer au St-Sépulchre, chez Monsieur le curé lui-même.

Prix modique. 40 Cts

NOTES LOCALES.

Nous lisons dans la Gazette Officielle de Québec: "qu'il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de faire la nomination suivante: Chs. B. H. Leprohon Ecuyer, de la ville de Joliette, Juge de paix, sous l'autorité de l'acte 33 Victoria, Chap: 12, avec juridiction sur le District de Joliette."

Au Collège Joliette, les élèves de Philosophie sont entrés en retraite dimanche soir. C'est la retraite de décision par les vocations. Elle est prêchée par le Révérend P. C. Ducharme, Directeur de l'Institut.

M. Ferschky chapelier, avait en mains ces jours derniers, un superbe castor vivant qui avait été capturé par des chasseurs, sur le bord d'un lac, près de St-Côme. M. Ferschky avait payé ce petit animal \$5.00 et il vient de le vendre \$20.00 à deux américains. Les acheteurs se proposent de l'envoyer à New-York, pour servir de curiosité au jardin public, le Park Central.

Il nous fait plaisir d'apprendre que M. Desormier, ancien commis de M. Piquette, a l'intention d'ouvrir un magasin à Joliette, prochainement. Nous croyons qu'avec son expérience il obtiendra succès.

M. J. Dalphond, Torblantier et Marchand de fer, a fait cession de ses biens à ses créanciers. Son actif est d'environ de \$2,700 et son passif est un peu moindre de cette somme, de sorte qu'il y a un léger déficit.

Encore une tempête, samedi, dimanche et même hier. Celle-ci fut prédite par lui, il y a un mois, par un nommé Wiggins, professeur de météorologie. Elle a été gâtée en Canada. Là où elle s'est fait le plus sensible c'est dans l'ouest.

La compagnie de neige, le train régulier sur la ligne entre Joliette et la station Lanoraie, ne sera pas en opération avant la fin de la semaine, malgré les trois engins que l'on emploie actuellement à débarrasser la voie.

La compagnie du chemin de fer du Nord devra se rappeler de cet hiver et faire en sorte d'éviter à l'avenir les dommages qu'il souffrira aujourd'hui. Aussi on nous apprend que la Compagnie est décidée d'élever le chemin durant l'été prochain.

Un des officiers de la compagnie a reçu ordre de visiter le chemin de la station Lanoraie à St-Félix de Valois, afin de faire rapport des travaux à faire en vue d'un hiver aussi vigoureux que celui de 1883.

Voici les jugements rendus depuis l'ouverture du terme de la Cour Supérieure le 10 courant. Joseph Hudon & Cie, vs Hypolite Cornéliher et al, action révocatoire maintenue.

Loranger vs. Delisle. Action renvoyée. Pierre Thomas Lévesque vs. Michel Pelland. Action déboutée. Urban Lippe vs Théodore Beaudry. Motion et exception à la forme renvoyées avec dépens contre le Défendeur.

Ed. Leblanc vs. Arsène Piquette et Leprohon T. S. Jugement en faveur du Demandeur.

Parlement Provincial.

2ME SESSION. — 5ME PARLEMENT. ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Québec, 5 Mars. La séance est ouverte à trois heures et demie.

Les bills suivants sont adoptés: M. NANTREL — Bill pour détacher le Township Bonaventure du comté de Montcalm et l'annexer au comté de Terrebonne pour les fins électorales et autres fins.

L'hon. M. BEAUBIEN — propose qu'un comité spécial, composé de MM. Gagnon, Marchand, Stephens, Asselin et Picard soit nommé pour s'enquérir des faits, se rattachant au règlement final des comptes de l'administration du chemin de fer du Nord, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Le public désire avoir des renseignements à ce sujet, et, après qu'on lui a entrepris la propriété de plus grande valeur, il a droit de savoir au moins si les comptes sont exacts ou non.

M. GAGNON demande que le greffier prenne note des expressions dont vient de se servir l'hon. député de Vaudreuil.

M. ARCHAMBAULT explique qu'il s'est servi de l'expression suivante: "Certains délateurs de cet homme se mettent à l'abri des privilèges de cette chambre pour l'attaquer lâchement."

M. GAGNON demande que M. Archambault soit rappelé à l'ordre.

L'Orateur décide que le langage dont s'est servi M. Archambault n'est pas contraire aux usages parlementaires.

Le débat sur le projet de loi est ajourné sur la proposition de M. Archambault. On reprend le débat sur le budget.

commerce de l'ouest, avantage que Québec ne posséderait jamais tant que le Grand-Tronc pourra l'en empêcher.

Montréal aussi a été sacrifié. Le terminus de Québec devait être fixé dans la division Est, qui a été en faveur de la proposition de construire un million pour le chemin de fer du Nord, tandis que la division Ouest, qui s'est opposé à ce projet, aura cet avantage.

M. PICARD demande à ne pas faire partie de la commission, vu qu'il s'est déjà prononcé sur la vente du chemin de fer du Nord en disant que cette vente avait favorisé certains spéculateurs au détriment de la province.

L'hon. M. BOUSSEAU dit que le gouvernement ne peut faire autrement que de considérer la motion comme une motion de non-confiance.

On prétend que nous avons hérité du dernier gouvernement et que nous sommes responsables de tous ses actes, mais c'est une erreur. Nous sommes certainement responsables des actes de tous les gouvernements précédents, y compris celui de M. Joly, c'est-à-dire que nous sommes astreints à remplir les obligations qu'ils ont contractées, mais on ne peut nous tenir responsables. Cependant je suis responsable de l'honneur de la majorité qui a voté en faveur de la vente du chemin de fer du Nord, et je dois la protéger contre les attaques dirigées contre elle.

Or, la motion, ou plutôt le discours du député d'Hochelega, car son discours ne se rapporte nullement à sa motion, est une accusation contre cette majorité, mais si vague et si générale que la chambre ne doit pas s'en occuper.

L'hon. député d'Hochelega n'a pas agi ouvertement comme il aurait dû le faire au commencement de la session. Si la province a été volée, comme il le prétend, ceux qui l'ont volée devraient avoir des comptes dans cette chambre, et il était du devoir de l'honorable député de le dénoncer et de demander qu'ils fussent traduits à la barre de cette chambre.

Il demande une enquête, non pas pour constater si la vente a été frauduleuse, si le chemin a été vendu trop bon marché, si les intérêts de la province ont été sacrifiés, mais pour examiner simplement les comptes du règlement final de la vente, au sujet desquels on trouve des renseignements complets dans le budget et les comptes publics.

Si l'honorable député prétend que les deniers provenant de la vente du chemin n'ont pas été consacrés à l'usage auxquels ils étaient destinés, il devrait le dire ouvertement, au lieu de porter des accusations contre des personnes qui ne font pas partie de cette chambre et qui sont, par conséquent incapables de se défendre.

Sa manière d'agir n'est ni constitutionnelle, ni loyale, et comme premier ministre, je dois protéger la majorité qui a voté en faveur de la vente du chemin contre toutes insinuations malveillantes.

Il est six heures et la séance est levée. SÉANCE DU SOIR. L'hon. BOUSSEAU continue son discours.

Il dit que la motion du député d'Hochelega est une lâche attaque contre des personnes qui ne peuvent se défendre.

Il regrette qu'il n'est pas responsable de la vente du chemin, mais qu'il doit veiller à ce que les conditions de vente soit observées à la lettre et qu'il saura remplir son devoir.

M. Gagnon parle en faveur de la motion et termine en posant la question préalable, afin d'empêcher le gouvernement d'éviter l'effet de la motion du député d'Hochelega en faisant proposer un amendement.

M. MCHANE appuie cette proposition. MM. Meppier, Boyard, Joly, Stephens, Desjardins, Carrière, Mehané, Martin et Beaudry prennent la parole, puis à une heure, la question étant mise aux voix, la motion est repoussée sur la motion suivante.

Pour: MM. Beaubien, Trudel, Mercier, Stephens, Joly, Marchand, Irvine, Sheehy, Cameron, Beauchamp, Demers, Bernard, Gagnon, Mehané, Laberge, Binfort, Bernatchez, Dorais et Richard. Contre: MM. Mousseau, Wautier, Lynch, Blanchet, Gagnon, Flynn, Gauthier, Picard, Brousseau, St-Hilaire, Prévost, Owens, Bergeron, Desjardins, Asselin, Desjardins, Paquet, Faucher de Saint-Maurice, Marcotte, Dumoulin, Leblanc, Caron, Robitaille, Leduc, Lévesque, Martel, Poulin, Desjardins, Thomson, Audet, Asselin, Martin, Dubouché, Charlebois, Bouchet, Carrière, Poirer, Archambault et Lavallée.

Et la séance est ajournée à 2 heures du matin. Québec, 6 mars. L'Orateur prend le fauteuil à 3-15 h. p. m.

L'hon. BOUSSEAU propose que les mesures du gouvernement aient la priorité, le mercredi, pendant le reste de la session.

L'hon. IRVINE propose un amendement qui est repoussé par un vote de 16 contre 14.

L'hon. WURTELE propose que la chambre se forme en comité des subsides.

L'hon. MARCHAND critique l'exposé budgétaire de l'hon. trésorier provincial et parle jusqu'à six heures.

La séance est levée. SÉANCE DU SOIR. L'hon. PAQUET propose la chambre se forme en comité afin de prendre en considération le bill pour incorporer la compagnie générale de colonisation et d'entreprise industrielle.

M. GAGNON s'oppose à l'adoption de ce projet de loi et propose secondé par l'hon. Mercier que ce projet de loi soit renvoyé à six mois.

M. ARCHAMBAULT dit que quelques députés de la gauche semblent vouloir se retrancher derrière leurs privilèges et immunités comme membres de cette chambre pour attaquer lâchement M. Sénéchal.

pressions, de reliure, ainsi que \$12,000 pour la codification des lois, \$65,017.

Griffier de la Couronne en chancellerie, \$800. Allocation à M. Desjardins pour la publication des débats de la législature, \$2,500. Impressions, reliure et distribution des lois, \$4,500.

La séance est levée, le comité rapporte ces items, puis à une heure du matin la séance est levée.

Parlement Federal.

1RE SESSION.—5ME PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 2 mars. La séance ouvre à trois heures et demie.

Sir JOHN A. MACDONALD présente un message de Son Excellence nommant Sir John Macdonald, Sir Hector Langevin, Sir Leonard Tilley et Sir Charles Tupper commissaires conjointement avec le président, de l'économie interne de la chambre.

Le même, dépose un projet de loi pour amender et consolider plusieurs actes concernant les terres de la puissance.

Sir L. TILLEY propose des résolutions concernant qu'il est expédient d'amender le nouveau acte des banques 33 Vict. chap. 5 de manière à pouvoir à une transmission plus régulière et plus facile au gouvernement de la liste certifiée des actionnaires à imposer une pénalité pour contrevention à cette disposition et à imposer des pénalités sur les banques qui permettent que le montant de leurs billets en circulation dépasse celui fixé par la loi ou qui tiennent en réserve un montant de billets de la puissance moindre que la loi l'exige; à imposer aussi des pénalités sur les banques qui négligent de faire leur rapport mensuel dans le temps prescrit par la loi.

Les résolutions sont adoptées par le comité général et un projet de loi basé sur ces résolutions est déposé et adopté en première lecture.

L'hon. M. BLAKE dit que les noms de "Compagnie de banquiers" ou "Maison de banque" ne signifient pas que ces maisons sont des banques incorporées, mais qu'elles sont plutôt des institutions privées, qui rendent de grands services au public.

Sir LEONARD TILLEY se nie par l'utilité de ces institutions, mais on veut seulement que le public sache que ce ne sont pas des banques incorporées.

Les propositions sont adoptées, et un bill basé sur ces propositions est lu une première fois.

L'hon. M. BOWELL propose que la chambre se forme en comité afin de prendre en considération certaines propositions pour réformer et amender les lois concernant les douanes.

La loi actuelle dit M. Bowell, exige que les droits soient payés en entier sur les marchandises sujettes à des droits spécifiques, même lorsqu'elles sont endommagées, et par ces résolutions, on propose de faire une déduction relativement à ces marchandises endommagées.

On propose aussi de faire plusieurs autres amendements afin de simplifier la loi. La motion est adoptée et la chambre s'étant formée en comité, les propositions sont approuvées, et un bill basé sur ces propositions est lu une première fois.

Sir LEONARD TILLEY propose la troisième lecture du bill pour autoriser le gouvernement à contracter un emprunt.

Adopté. M. GAGRAIN propose que le bill pour prévenir le fraude dans l'adjudication des contrats publics soit déposé à un comité spécial.

Adopté. Ottawa, 9. M. ABBOTT — Pour amender l'acte concernant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et de l'Ouest et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de Montréal et de l'Ouest."

M. McARTHUR — Pour amender l'acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Est-Mac-McGill et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer du Nord et d'embranchement du Pacifique."

M. WELDON — Pour amender l'acte passé dans la 46ème année du règne de Sa Majesté pour révoquer la loi concernant les tenures sur les lettres de change, billets, etc.

On reprend le débat sur la motion de M. Cameron au sujet de l'élection du comté de Kings. Le docteur Edmond, sans distinction de parti, et je crois que cette question peut être déférée en toute confiance à ce comité. (Applaudissement.)

Il faut décider s'il s'agit ou non d'une question de droit et si l'officier rapporteur remplit ou non des fonctions judiciaires.

La règle générale veut que celui qui a obtenu la majorité des voix soit proclamé élu, mais supposons qu'une femme, ou bien encore un criminel ou un étranger obtienne la majorité, l'officier rapporteur est-il obligé de le proclamer élu? Ce sont des questions qui lui fait décider. Or, sait que le pouvoir discrétionnaire dont jouissent les officiers-rapporteurs a été étendu graduellement, et qu'il est devenu des officiers exécutifs; mais on n'a pas décidé si, dans certaines circonstances, ils avaient le droit d'user de leur discrétion, et cette question peut être soumise au comité.

Sir John cite des autorités anglaises, pour démontrer que, dans ces cas, l'officier-rapporteur n'a pas le droit de faire un rapport spécial. Sans prétendre que la loi anglaise est semblable à la nôtre, il dit que le parlement doit faire disparaître les doutes qui peuvent exister à ce sujet. (Applaudissement.)

Grande Reduction -CHEZ- CAMILLE LABRECHE

En face du marché, BLOCK FISK.

Inventaire, loi le 1er mars, avec un stock de \$23,000.00. C'est trop de risque en cas de feu. Ne pouvant pas en assurer plus que la moitié, j'ai décidé de vendre au prix courant, c'est-à-dire au prix de détail, y compris \$5,000.00 de marchandises nouvelles reçues le lendemain dernier et dont l'assortiment est au complet. 75 pièces de nouveaux tricotés, à vendre aussi au prix coûtant. Ainsi, c'est le bon temps pour ceux qui ont un habillement à s'acheter; parce que sur chaque achat de \$10.00 l'acheteur gagnera \$2.00.

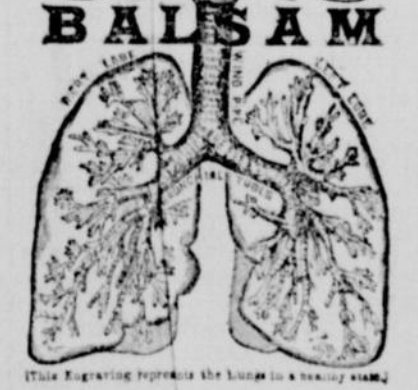
BAUME contre le RHUMATISME de Mme F. Berthiaume.



Il guérit le rhumatisme et deux ou trois applications mettent fin aux douleurs de toutes sortes.

De Madame M. L. Goyette, de Montréal: J'ai souffert de douleurs violentes dans le côté pendant plus de 6 ans; je me suis vu sous les soins de bons médecins, mais aucun ne m'avait apporté de soulagement, quand j'eus obtenu une bouteille de Baume de Madame F. Berthiaume contre le rhumatisme, qui m'a guéri.

H. BASSWELL, Agent de pharmacie de gros, Montréal. MADAME F. BERTHIAUME, 110, rue St-Jacques, Montréal. B. P. boîte 478, Joliette, 12 Janv. '85.



LE REMÈDE POUR GUÉRIR LA CONSOMPTION, LA TOUX, le RHUME, l'ASTHME, le GRIPE.

Toutes les maladies de la gorge, des pomons et des organes pulmonaires.

— PAR SON USAGE — LA CONSOMPTION A ETE GUERIE

Quand d'autres remèdes et des médicaments n'ont pu vaincre la guérison.

Il est recommandé par les Médecins, des Ministères et des Notables. En général tous ceux qui l'ont essayé ont obtenu un soulagement. Il ne manque jamais de donner un usage.

Comme EXPECTORANT il n'a pas d'égale

Il est sans danger pour l'enfant le plus délicat et ne contient d'OPIMUM aucune forme quelconque.

Des directions accompagnent chaque bouteille. En vente chez tous les écrivains.

Tout le Monde entend! BAUME D'HUILE DE NOUVEAU DE FUO CHOO!

Cette huile est extraite d'essences merveilleuses de petits papillons blancs pris dans la mer Jaune, connus sous le nom de CHAROAT RONDELLETTE. Tous les pêcheurs chinois le connaissent. Ses vertus comme restaurateur de l'organisme ont été découvertes par un prêtre bouddhiste vers l'année 1410. Ses propriétés ont été si nombreuses que plusieurs ont été officiellement reconnues par le gouvernement japonais.

Editeur de la "Mercuriale Revue." Pour éviter la perte dans les malles, veuillez envoyer l'argent par lettre certifiée. Importé seulement par HAYLOCK & JENNEY, 113-avant Haylock à Chicoutimi. Seuls agents pour l'Amérique.

LIBRAIRIE G. HARDY 26, Rue Augusta

En face du Marche — — — SOREL

Il aura toujours en mains un assortiment complet de Livres de Prières de Recompenses, de Littérature ET D'HISTOIRES

CHAPETTES, CHROMOS de premier choix, PAPIER pour Avocats, Notaires, PAPIER à lettres et de couleur, ENVELOPPES, CRAYONS, ENCRE, PLUMES, CIERGES, ENCRES, CARTES de Visites, MOTTOES, VASES pour Fleurs, MORCEAUX de Musique, CARTES à Jetter, MIROIRS, CADRES, Etc., Etc., Etc.

TAPISSERIES! TAPISSERIES!!

Grande variété — Patrons nouveaux. Le tout vendu au même prix qu'à Montréal. Les Communautés Religieuses, les Messieurs du Clergé et les Marchands spécialement invités à venir visiter l'établissement.

G. HARDY, LIBRAIRIE DE JOLIETTE

ALBERT GERVAIS Libraire-Relieur

ANGIEN BLOC FOUCHER RUE NOTRE DAME JOLIETTE. On trouvera toujours à cette librairie un assortiment complet de tous les livres classiques maintenant en usage dans les écoles, et cela, au même prix qu'à Montréal.

Aussi Livres de Prières, Livres d'Histoire et de Recompenses, Livres Blancs, Chapetlets, Images, Chromos, Papier de toutes sortes, Enveloppes, Crayons, Encre, Plumes, Cartes de visite, Carte à jouer, Mottoes, Vases pour Fleurs, Albums, Miroirs, Cadres, Objets de Fantaisie pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An etc.

TAPISSERIES, VAISSELLES, VERRERIES, ETC

Quand vous aurez besoin de Tapisseries, Vaiselles, Verreries etc., allez lui faire un visite et vous êtes certain de trouver tout ce dont vous avez besoin et de payer très bon cher, car ces marchandises sont achetées directement des manufacturiers.

FOUCHER

C'est le meilleur tabac à chiquer qui existe aujourd'hui. N'allez pas vous empoisonner avec d'autre tabac préparé avec des ingrédients dangereux. Le tabac FOUCHER ne contient ni huile, ni teinture, c'est de la feuille pure.

En vente en détail chez tous les Marchands de Tabac et d'Épicerie. Dépôt, à la boîte, à Joliette, Chez JOS. PIQUETTE, FORGERON, Rue Notre-Dame, Joliette, 12 Janv. '85.

EN VENTE.

Une magnifique propriété, autrefois la résidence de Madame L. Groulx, située sur la rue Mansseau. Prix \$2,000.00 conditions faciles. Une autre belle propriété située sur la rue Mansseau, coin de la rue St-Barthélemy. Prix \$800.00 conditions faciles. Pour informations, s'adresser à J. J. DESTROCHES, No. 1874, rue Archemont, Montréal, Joliette, 22 Août 1882.

Great Golden Seal Discovery

La dernière et la plus grande découverte de dix-neuvième siècle. Ce médicament est une cure sûre et permanente pour tous les cas d'étourdissement, de maux de tête, d'insomnie, d'hystérie et de maladie nerveuse. En donnant l'ordre pour une bouteille, envoyez la description de la maladie, l'âge et la condition de malade.

AVIS. J. A. LEPROHON, Joliette, 2 fév. '83. DUREAU DE L'INSPECTEUR DES LICENCES pour le District de Joliette, Bloc Fisk, Porte no 4 M. CREPEAU, Inspecteur.

Grande Chance A VENDRE;

La MAGNIFIQUE FERME de M. Elie Côté, située à 15 arpents du marché de Joliette, et étant la première terre de la paroisse de St-Charles-Borromée, évaluée aux limites de la ville. Superficie, 140 arpents, dont 20 arpents en bois, bûche de maison, grange et autres dépendances, de possibilité qualifiée. Il y a sur la terre, un magnifique ruisseau, qui peut rapporter beaucoup d'argent au propriétaire.

2e Une AUTRE TERRE, située à 8 arpents de la première, contenant 56 arpents de terre, non bâtie. M. Côté vendra aussi au même temps tout son mobilier. Conditions libérales. S'adresser à ELIE CÔTÉ, Propriétaire, Et aussi à MM. VEZINA & DESORMIER, Notaires, N. B. M. Elie Côté s'est décidé à vendre sa propriété pour cause de mauvaise santé. Joliette, 20 octobre 1882.

Avis Special. Le sousigné fait défense à toute personne et en particulier à Paul Charbonneau, de mettre les pieds sur sa propriété et de s'arrêter pour crier dans le chemin vis à vis de sa maison. Des procès judiciaires seront pris contre ceux qui ne se conformeront pas à cette défense. SIFROID SARAZIN, St-Gabriel de Brandon, 16 fév. '83.

Jambons! Jambons!

Le sousigné informe le public qu'il continue de fumer les jambons, Langues, etc. Ceux qui désirent en avoir pour Pâques, feraient bien de se hâter. Sur avis, il ira les chercher et les ramènera à domicile, en la ville de Joliette.

Il continuera à avoir de la Merne Fraiche comme d'habitude. J. A. LEPROHON, Joliette, 2 fév. '83.

CONSUMPTION GUERIE.

Un vieux médecin, retiré de la pratique, ayant reçu des mains d'un missionnaire de l'ouest de l'Indiana, la composition d'un remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consommation, des Bronchites, du Catarrhe, de l'Asthme et de toutes les affections de la gorge et radicales de toute déviation générale et des maladies nerveuses, écrit son devoir de le faire connaître à ses compatriotes. La recette, avec la direction pour la préparation et l'usage, de ce remède et les avis et instructions pour un traitement effectif, ont été envoyés par le développeur de la maille, gratis, en adressant avec l'enveloppe stampillée au

Dr. J. C. BRAYMOND, 28 nov. 1882. Tous les membres de l'Institut sont priés de se réunir à nos affaires importantes à la salle de l'Institut, le 15 courant, jeudi soir à 8 heures précises.

Licitation Volontaire

Quatre magnifiques terres appartenant à feu Acaïde Chapiat, seront vendues à St-Jacques, lundi le 12 mars prochain, à dix heures a. m. et les Nos. 386, 402, et partie de 809, et 62 du livre de renouvel et du cadastre de la dite paroisse.

DE PLUS: Deux magnifiques terres situées à l'Assomption, seront vendues le 13 mars prochain, à dix heures a. m. à la porte de l'église paroissiale de l'Assomption. Pour conditions, s'adresser à BMY. ROCHER, Notaire, L'Assomption.

